

# Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)



ou comment organiser le Programme Local de Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de manière participative et décentralisée



# Mot du Président du SDD82

*Michel WEILL*

# ORDRE DU JOUR

1. Présentation du territoire du SDD82 et de ses compétences
2. Présentation du PLPDMA : enjeux et déroulé
3. Présentation du rôle de la CCES
4. Échanges et questions diverses

**Organisation  
de la réunion**



# 1. Présentation du SDD82

Les structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne



 SDD82     SIRTOMAD     CC Grand Sud Tarn-et-Garonne



*SDD82 = Syndicat de traitement des déchets*

**143** communes

**5** conseillers départementaux

**10** conseillers communautaires

Constitué en **2002**

Plus de **100 000** habitants

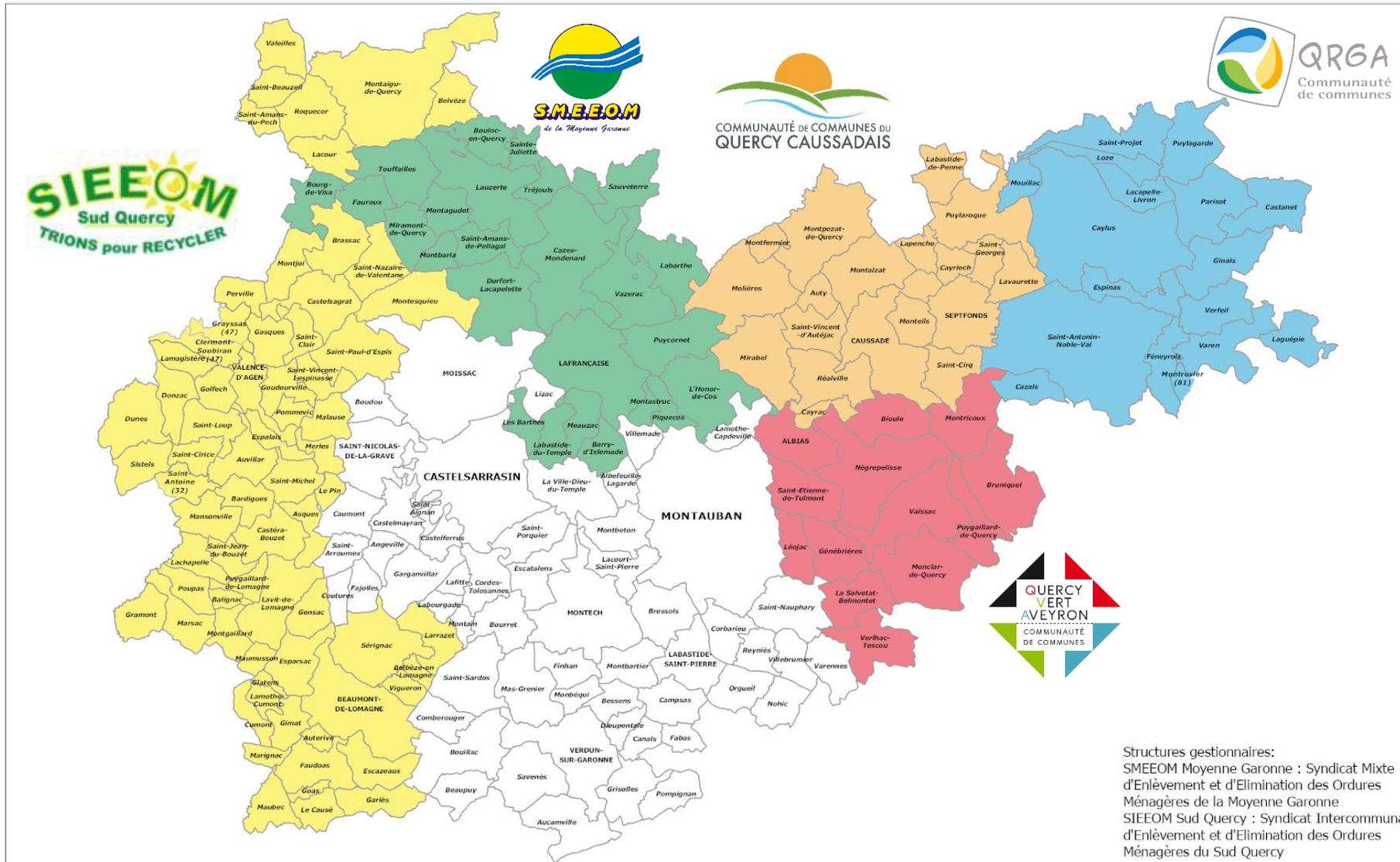
**15** agents



Réalisation: Cellule SIGD - D.S.T.T.  
Source: SDD82 - mars 2022

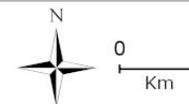


## Les structures de collecte membres du SDD82

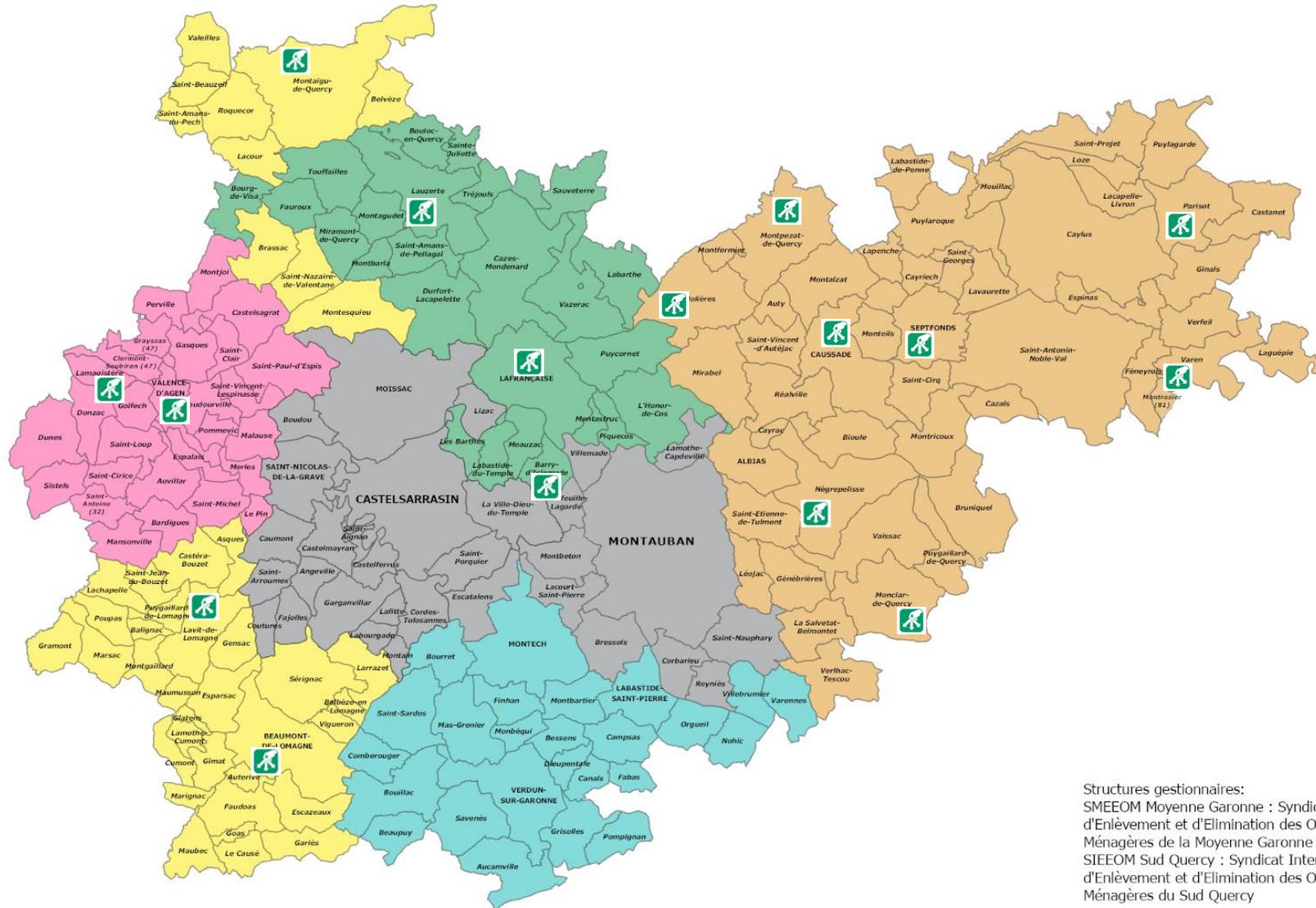


Structures gestionnaires:  
 SMEEOM Moyenne Garonne : Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne  
 SIEEOM Sud Quercy : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy

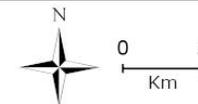
- SMEEOM Moyenne Garonne
- CC Query Vert Aveyron
- CC Query Caussadais
- SIEEOM du Sud Quercy
- CC Query Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Commune non adhérente



## Les structures gestionnaires des déchèteries sur le territoire du SDD82



Structures gestionnaires:  
 SIMEOM Moyenne Garonne : Syndicat Mixte  
 d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures  
 Ménagères de la Moyenne Garonne  
 SIEEOM Sud Quercy : Syndicat Intercommunal  
 d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures  
 Ménagères du Sud Quercy



Réalisation: Cellule SIGD - D.S.I.T.  
 Source: SDD82 - mars 2022

- Syndicat Départemental des Déchets 82
- SIEEOM du Sud Quercy
- SIRTOMAD
- Communauté de Communes des Deux Rives
- SIMEOM Moyenne Garonne
- CC Grand Sud Tarn-et-Garonne

Composé de  
 3 communautés de  
 communes :



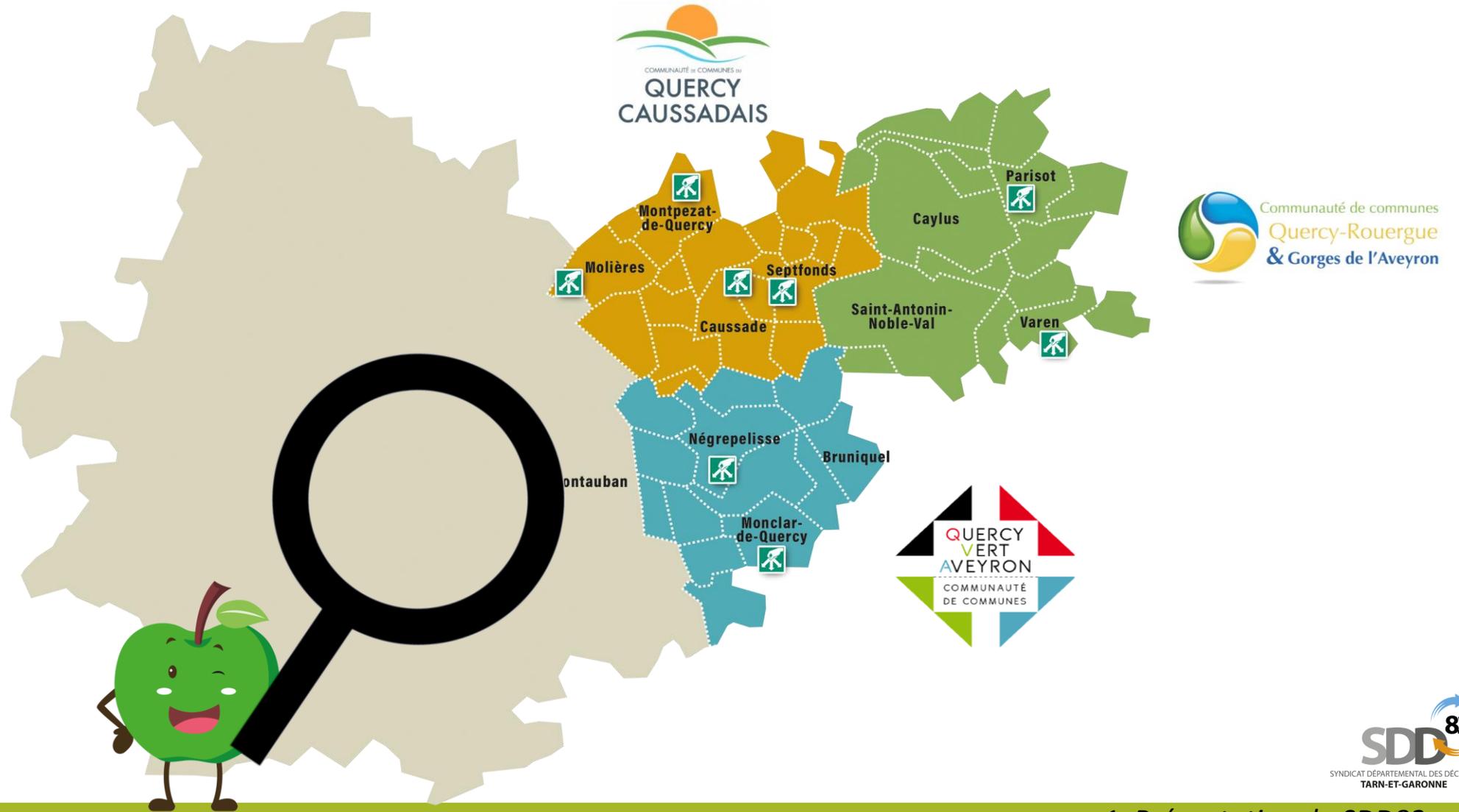
2 syndicats de  
 collecte :



et du conseil  
 départemental 82



# Déchèteries gérées par le SDD82.



Déchets

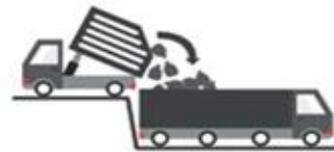
Habitants

Collectivités

Syndicat Départemental des Déchets 82



Déchets résiduels



• Installation de stockage  
DRIMM (Montech)

23 430 tonnes d'OMr en 2021

6 260 tonnes de CS en 2021



Déchets recyclables



Centre de tri  
DRIMM (Montech)



Quais de transfert



# Et aussi : gestion de la PBE et de l'UTMV

PBE : Plateforme Bois-Énergie  
2 000 tonnes de plaquettes produites / an

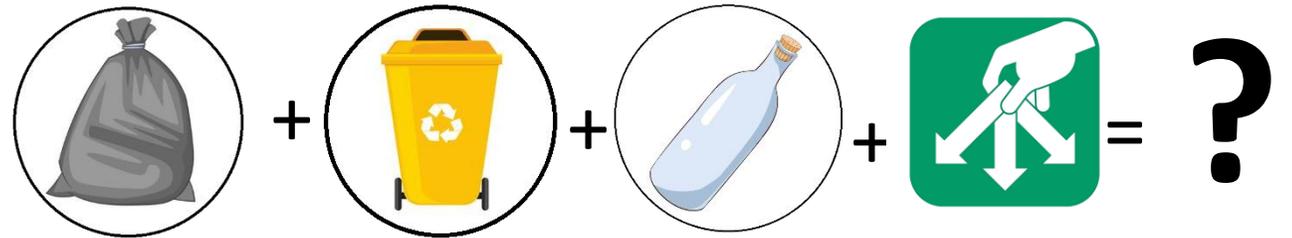


UTMV : Unité de Traitement des Matières de Vidange  
9 000 m<sup>3</sup> de matières de vidange et de boues de STEP  
traitées / an

# Selon vous, combien de déchets (DMA) a produit un habitant du territoire du SDD82 en 2020 ?

- A) 53 kg / hab. / an
- B) 533 kg / hab. / an
- C) 1033 kg / hab. / an

## Quizz Déchets



# Quantité de déchets produits en France, en Occitanie et au SDD82



En 2019, en France un habitant a produit :

OMr : 248 kg  
OMA : 328 kg  
Déchèterie : 197 kg

Soit DMA = 525 kg



En 2019, en Occitanie un habitant a produit :

OMr = 268 kg  
OMA = 352 kg  
Déchèterie : 185 kg

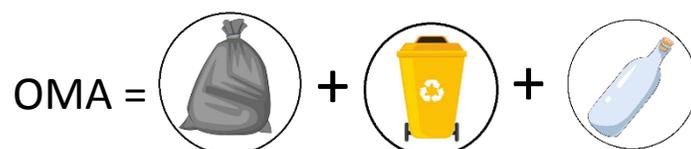
Soit DMA = 554 kg



En 2020, sur le SDD82, un habitant a produit :

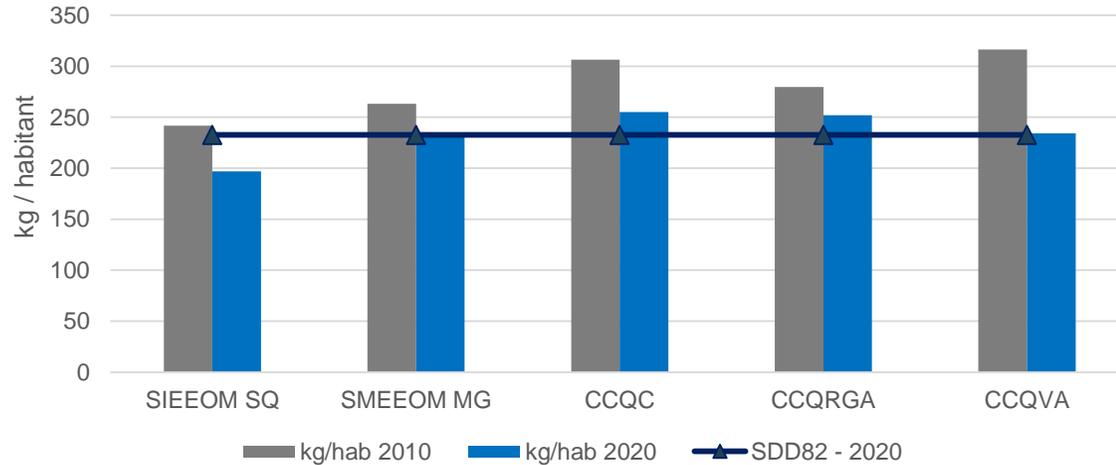
OMr = 233 kg  
OMA = 330 kg  
Déchèterie = 203 kg

Soit DMA = 533 kg

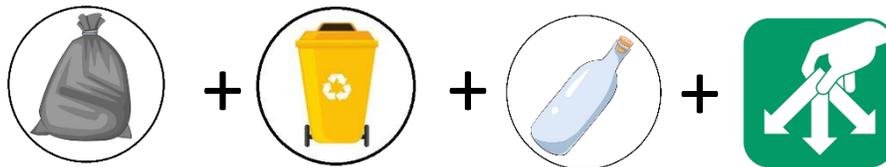
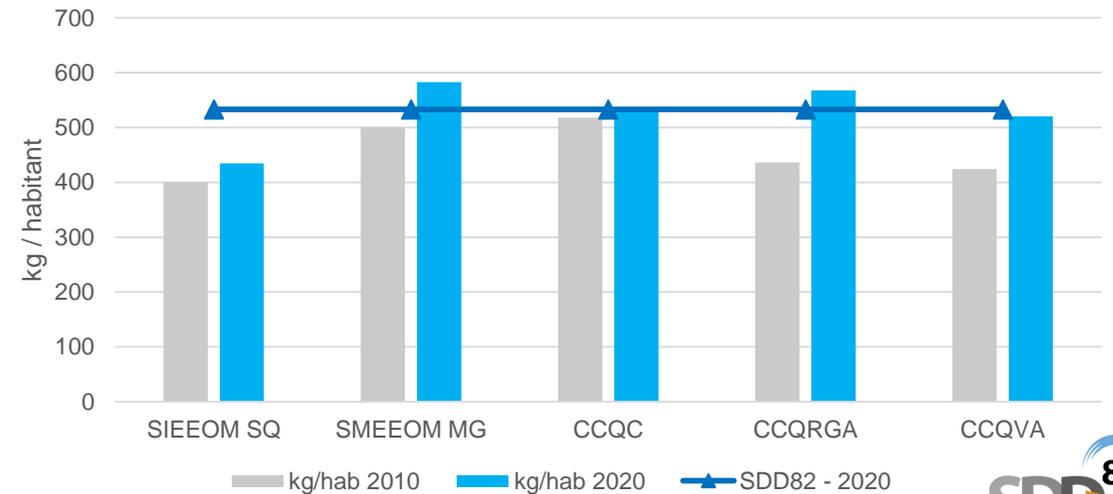


# Détail des performances par collectivités

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) produites par habitant en 2010 et 2020



Évolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2010 et 2020



# 2. Présentation du

## P.L.P.D.M.A

- Programme Local de

- Prévention des

- Déchets Ménagers  
et Assimilés



# Pourquoi un tel programme ?



## UNION EUROPÉENNE

DIRECTIVE EUROPÉENNE CADRE SUR LES DÉCHETS (2008/98/CE DU 19/11/08)



## FRANCE

- LOIS GRENELLE 2009 & 2010
- PNP, 2014-2020
- LTECV 2015
- LOI AGECE 2020



## OCCITANIE

PROGRAMME RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)



## COLLECTIVITÉ

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

# Pourquoi un tel programme ?



## Coût des déchets

Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 25 à 65 € / tonne entre 2020 et 2025.



28 987 t

À tonnage constant d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants en déchèteries : **+ 13 € TTC / habitant**



**Augmentations importantes du coût de traitement de l'enfouissement (+32% entre 2019 et 2022) !**

# Qu'est-ce que la prévention des déchets pour vous ?

## Quizz Déchets



# Quizz Déchets

## Brûler ses déchets verts ?



**Non, ce n'est pas de la prévention des déchets !**

Au-delà d'être interdit par la loi, cette pratique dégage des substances toxiques dans l'atmosphère alors qu'une fois transformés en compost, ils peuvent amender le sol.



# Quizz Déchets

Utiliser ses propres contenants pendant les courses ?



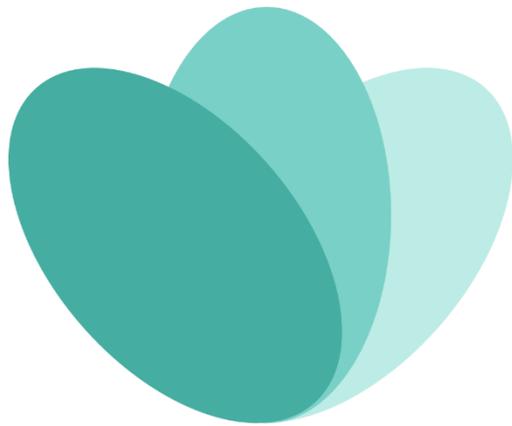
Oui, c'est de la prévention des déchets !

Apporter ses contenants – à condition d'être propre et adapté – évite d'employer des emballages à usage unique.



## Quizz Déchets

Acheter des invendus alimentaires ?



**Too Good To Go**

**Oui, c'est de la prévention des déchets !**

Des commerçants peuvent se recenser sur l'application « Too Good To Go » et proposer leurs invendus à prix réduits.

Le commerçant évite de jeter, le consommateur se fait plaisir, économiquement tout le monde est gagnant !



# Quizz Déchets

Apporter ses déchets verts en déchèterie ?



**Non, ce n'est pas de la prévention des déchets !**

C'est mieux que de les brûler, mais ce n'est pas de la prévention.  
Une fois en déchèterie, les végétaux deviennent un déchet à traiter.



# Quizz Déchets

## Pratiquer le compostage ?



Oui, c'est de la prévention des déchets !

C'est une action très efficace pour réduire le poids de sa poubelles d'ordures ménagères résiduelles.



# Quizz Déchets

## Trier ses déchets ?



**Non, ce n'est pas de la prévention des déchets !**

Trier c'est bien, mais ce n'est pas de la prévention des déchets.

Une fois collecté, le contenu de la poubelle jaune doit être transporté puis trié puis recyclé.



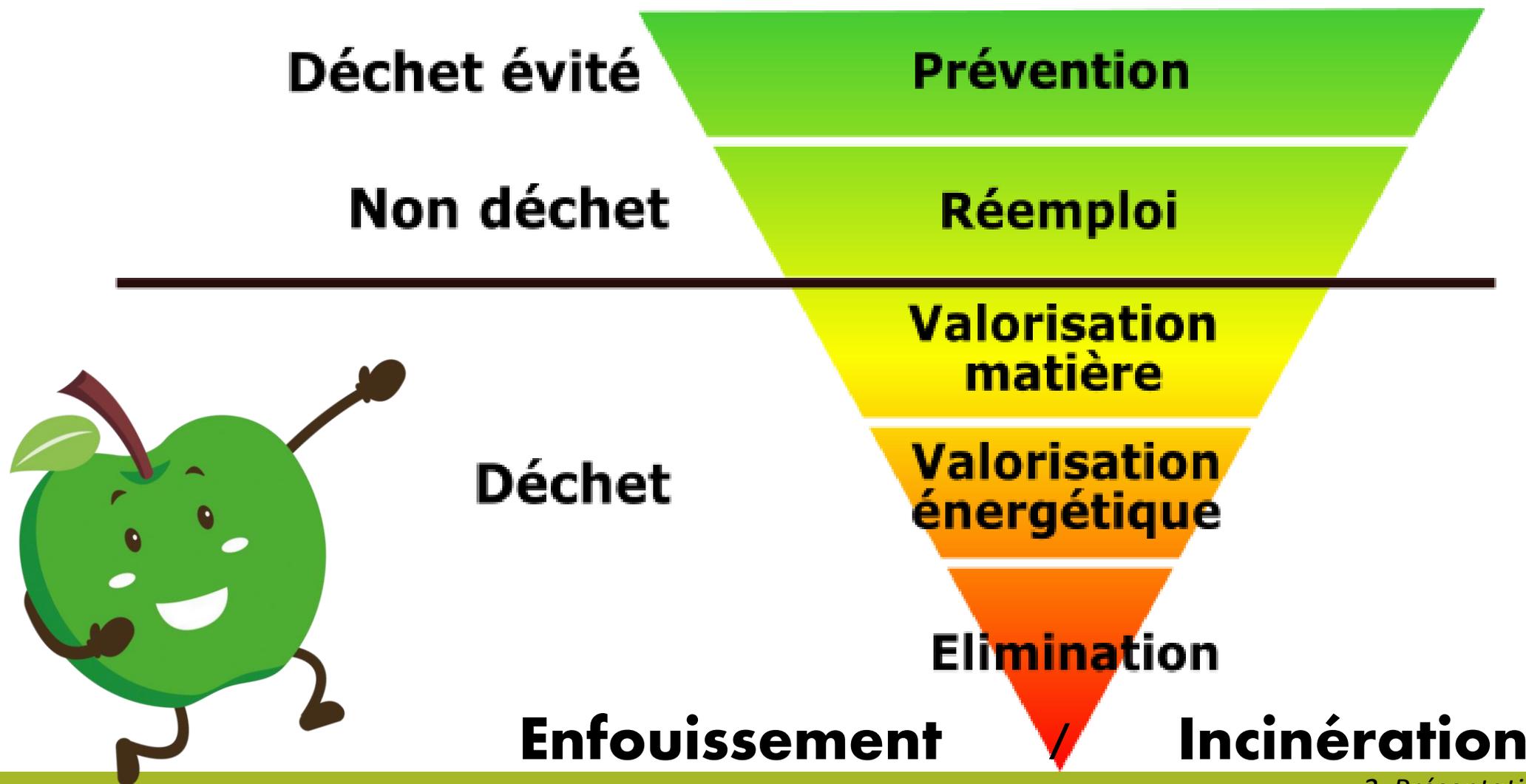


# Composition de nos poubelles résiduelles... ou presque !



Composition moyenne de la poubelle d'un Français en 2017. Source ADEME.

# Hiérarchie des modes de gestion des déchets



# Contenu du PLPDMA



Un diagnostic du territoire



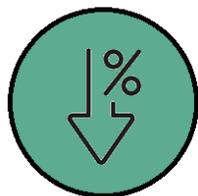
Les partenariats



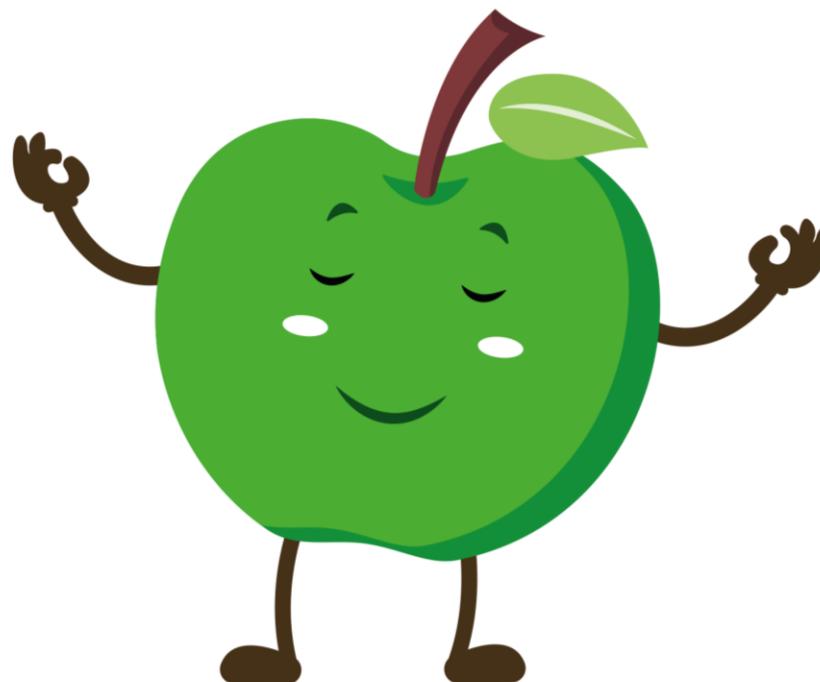
Les actions



Un état des lieux en matière de déchets / tri / prévention



Les objectifs de réduction fixés



Les indicateurs et modalités de suivi des actions

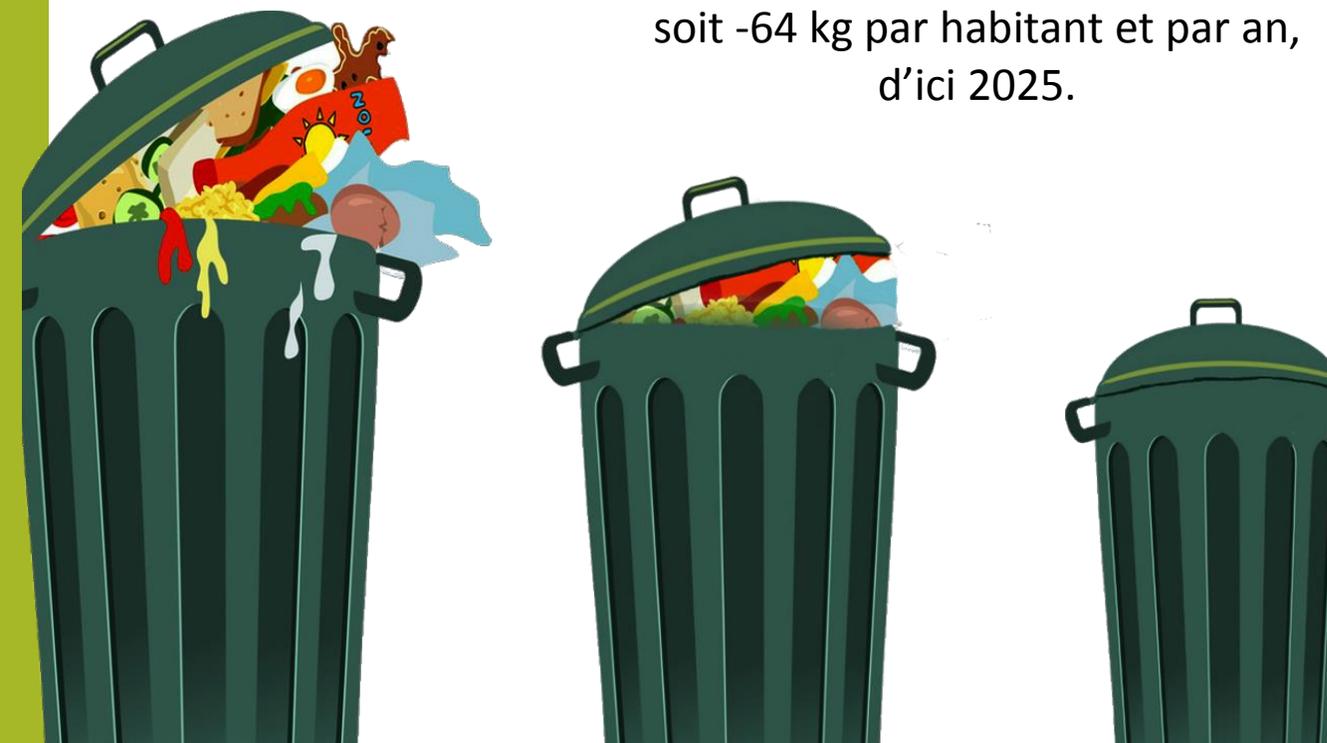
# Quels sont les objectifs d'un PLPDMA ?

Réduire d'ici 2025 de 13 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010.

soit -64 kg par habitant et par an, d'ici 2025.



Réduire de 10 % les encombrants par habitant par rapport à 2015.



# Quels sont les objectifs d'un PLPDMA ?



Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans les secteurs de la distribution alimentaire, la restauration collective et commerciale.

**Obligation légale de mettre en place le tri à la source des biodéchets pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**



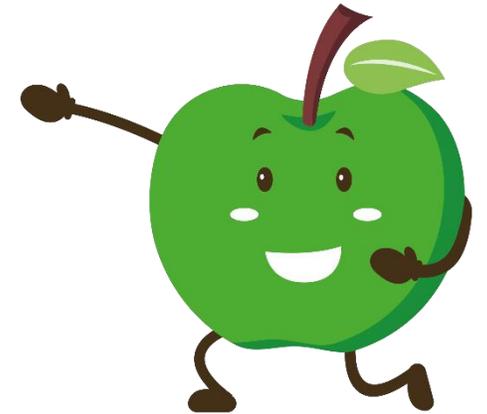
Réduire de 20% les déchets verts apportés en déchèterie par rapport à 2015

Réduire de 50% la part de biodéchets (déchets verts et de cuisine) dans les OMr par rapport à 2015



# Quels sont les objectifs d'un PLPDMA ?

**La valorisation de 70% des déchets  
du BTP en 2020**



**La réduction de 50% des ordures  
ménagères résiduelles admises en  
installation de stockage, d'ici 2025**



# Quels sont les objectifs d'un PLPDMA ?

D'ici 2025, l'amélioration des collectes sélectives avec pour objectifs :

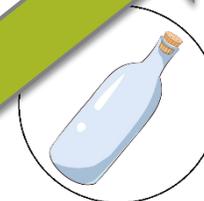
## Textiles

+3,3kg / hab / an



## Emballage en verre

+5,7 kg / hab / an



## DEEE



Atteindre 10 kg / hab / an  
en déchèterie

## Refus de tri

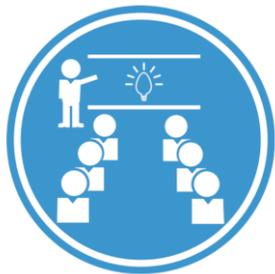
Baisser de 10%  
sur le territoire



Réemploi  
Réparation  
Réutilisation

Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en  
2030 en matière de **Réemploi et Réutilisation**

# Le PLPDMA, quels axes possibles?



Sensibiliser



Éco-exemplarité



Lutter contre le gaspillage alimentaire



Réduire les déchets verts



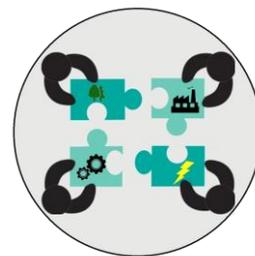
Détourner les biodéchets



Augmenter la durée de vie des produits



Lutter contre la pollution fluviale



Écologie Industrielle et Territoriale



Réduire les déchets BTP

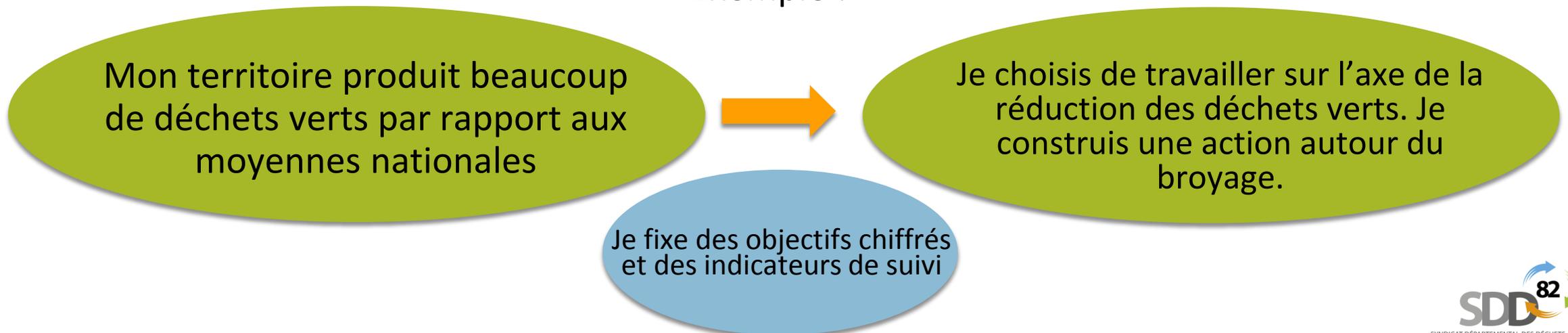
# Comment choisir les axes et les actions ?

Etape 1 = réaliser un diagnostic du territoire (caractérisation des déchets, connaissance des acteurs, segmenter les ménagers et les producteurs de déchets, enquête de comportements, recenser les actions existantes).

Etape 2 = s'appuyer sur les caractéristiques du territoire pour concevoir un programme d'actions ciblé et adapté. Identifier les leviers et freins externes.

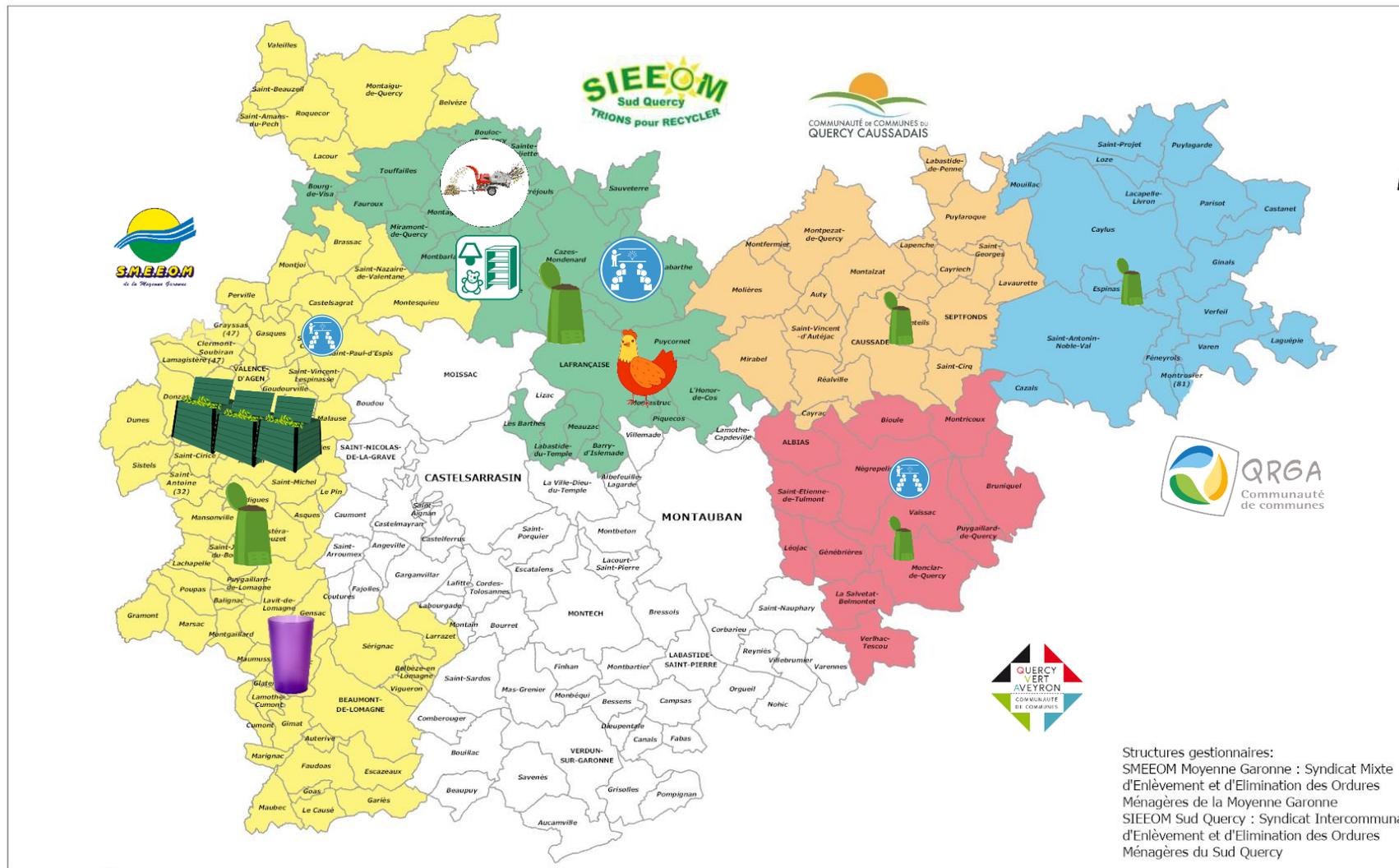
Etape 3 = raisonner en terme de gisements de déchets à éviter.

Exemple :

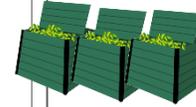


# Etat des lieux des actions menées par les structures collecte

Les structures de collecte membres du SDD82



Compostage individuel



Compostage collectif



Poulailler/poules



Gobelets réutilisables



Réemploi /recycleries



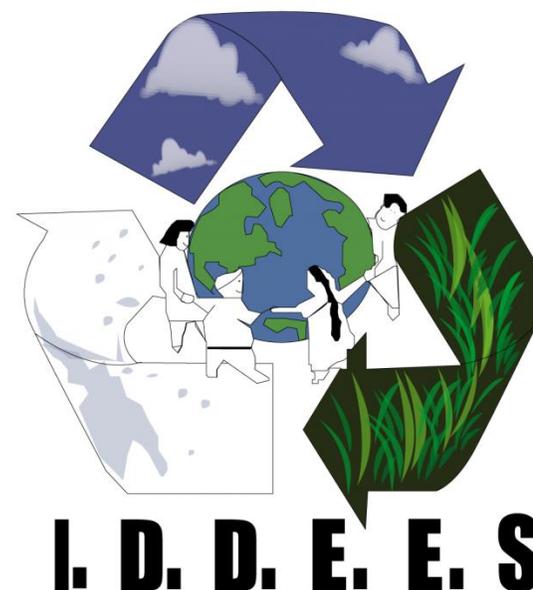
Sensibilisation scolaires



Broyage déchets verts

Structures gestionnaires:  
 SMEEOM Moyenne Garonne : Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne  
 SIEEOM Sud Quercy : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy

# Intervention SIEEOM Sud-Quercy



## **Ressourceries du Sud-Quercy : Le choix du réemploi avec un partenariat Collectivité - Association**

### **Installations :**

Sites qui regroupent une déchèterie et une ressourcerie  
Deux sites en partenariat avec l'association IDDEES : Lafrançaise (2012) et Lauzerte (2018)

### **Partage des missions**

SIEEOM : accueil et gestion de la déchèterie

IDDEES : gestion de la ressourcerie : apport et vente

Les rôles entre les 2 sont bien bornés : pesées et traçabilité entre les 2 structures



### **Missions de la ressourcerie :**

Créer des emplois locaux non délocalisables

Vendre des biens à petits prix

Détourner des objets destinés à être jetés

Sensibiliser les administrés au réemploi





## Résultats

### SOCIAL

- 8 emplois créés par site
- 255 collectes gratuites
- Commerce local à bas prix

### ENVIRONNEMENT

- 60 T de déchets évités / an
- Limite les trajets
- Sensibilise au réemploi

### ÉCONOMIE

- 10 000 clients
- Création de valeur
- Limite le coût de traitement
- Petits prix



# Action gaspillage alimentaire

**Exemple du Département des Landes :**

**Constat :** gaspillage alimentaire estimé à **882 000 € / an**

**Exemple d'actions menées dans 9 collèges pilotes du département :**

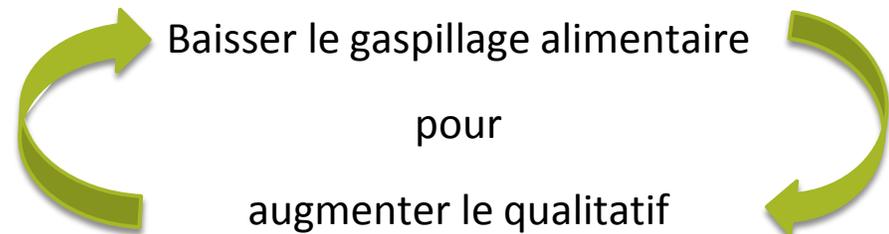
- assiettes « Petite faim / Grande faim »
- pain en fin de la ligne de self
- table de troc pour consommer, sur place, fruits et produits emballés non entamés
- gâchimètre pour le pain gaspillé
- pesées participatives, journées « défis »
- intégrer le thème de l'alimentation dans les enseignements transversaux
- présenter l'équipe de restauration / visite des cuisines et de producteurs locaux

**Résultat :** Diminution de **15%** du gaspillage alimentaire

## Action en collèges avec le CD82 "Bien manger en T&G"

**Deux objectifs :**

- valoriser la production agricole locale
- améliorer la qualité des repas distribués (conformité EGalim)



# Étude préalable à la généralisation à la source des biodéchets

## Réglementation

Tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 pour tous



Étude biodéchets sur le territoire du SDD82 :

- Accompagnement par un bureau d'études
- Réalisation d'un MODECOM
- Réalisation d'enquêtes
- Réalisation d'un état des lieux des gisements des biodéchets
- Recensement des installations de traitement et de valorisation des biodéchets
- Sectorisation du territoire : collecte / traitement in situ
- Accompagnement CD82 pour la restauration collective

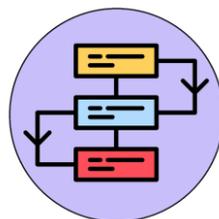
### 3. Rôle et fonctionnement de la CCES:



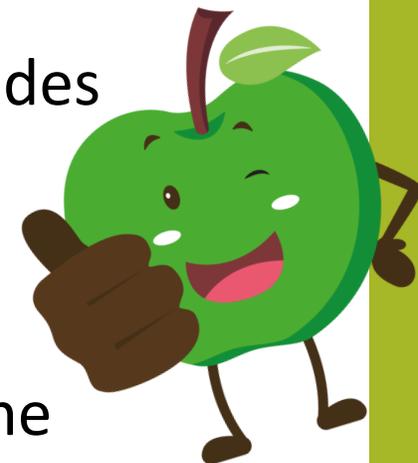
À partir de son expertise proposer des idées et des pistes d'actions



Réviser annuellement le programme

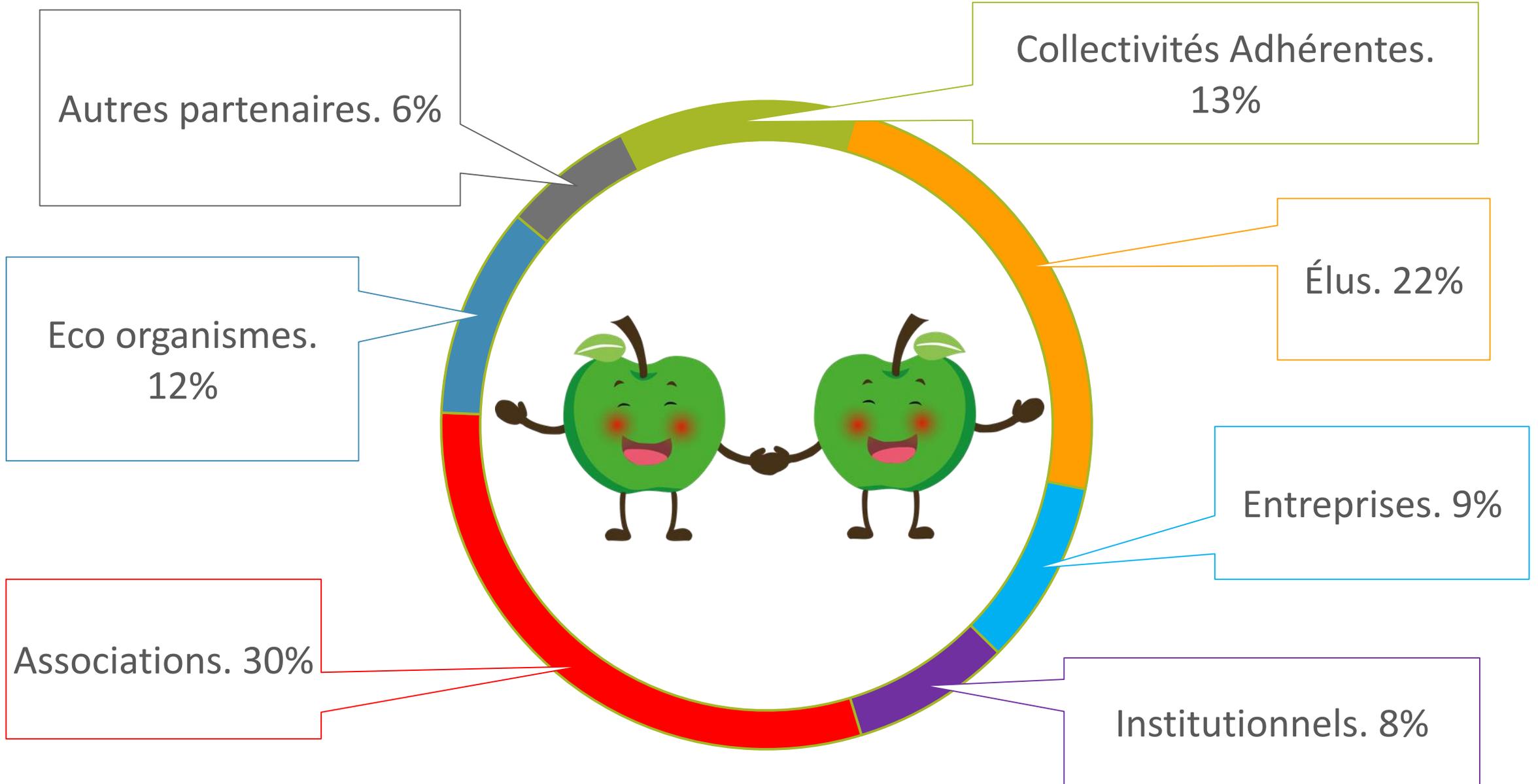


Proposer de nouvelles opportunités d'actions



La CCES est un organe indispensable pour la **bonne** tenue du PLPDMA

# Composition de la CCES du SDD82

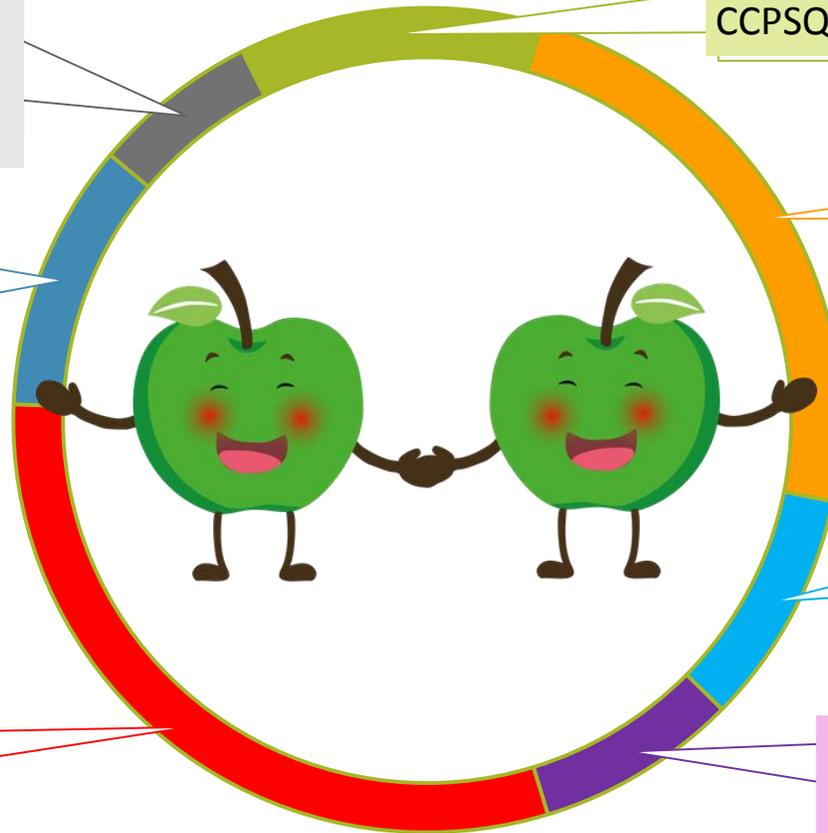


# Composition de la CCES du SDD82

EHPAD Lamagistère, Centre Hospitalier des 2 Rives, Collège Pierre Bayrou, collège Antonin Perbosc, collège Théodore Despeyroux

Eco-Mobilier, Eco-TLC, Eco-DDS, Corepile, DASTRI, Aliapur, Ecosystem, CITEO, Refashion, Ecologic

Fédé de pêche, FNE 82, La Fabrique, L'Asceau, CAUE82, Alternatiba 82, Team River Clean 82, CJC82, T&G Propre, Emmaüs 82, Essaimer 82, IDDEES, La Recup'rie, FabLAB QRGGA, CPIE Quercy-Garonne, Trem-plein d'espoir, Histoires Recyclables, Fédé Léo Lagrange, Les Rainettes des Prés, Pays Lafrançaisain en Transition, Les jardins d'Odette, Restos du Cœur 82, La Croix Rouge 82



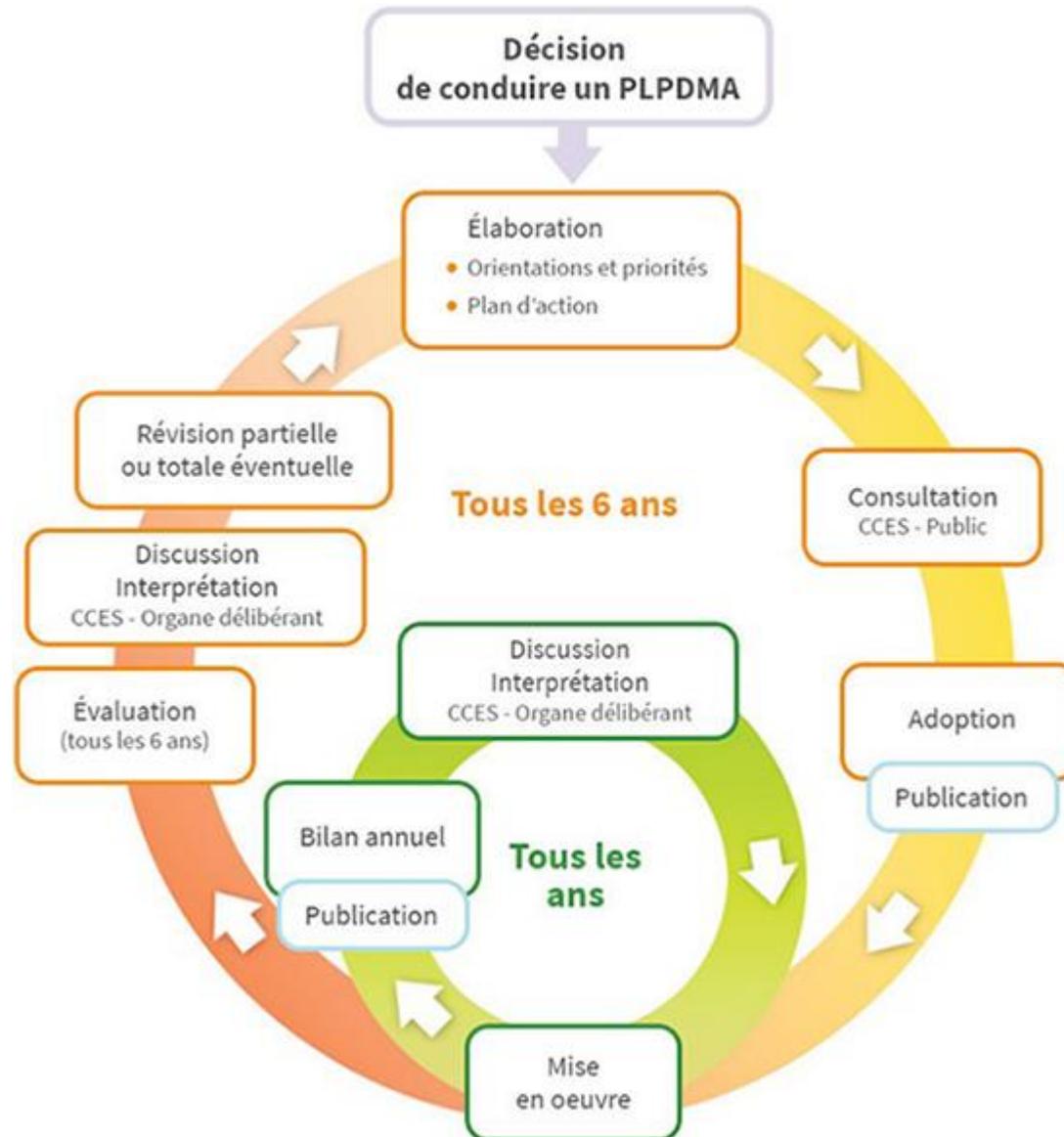
CCQVA, CCQRGA, CCQC, SMEEOM MG, SIEEOM SQ, CC2R, CCPPL, CCLTG, CCPSQ

M. Weill, M. Lamolinairie, M. Belloc, M. Meriel, M. Veril, M. Tellier, M. Regambert, Mme Magnani, M. Rouzies, Mme Quintard, M. Bonsang, M. Florens, M. Bessede, Mme Virel, Mme Maerten

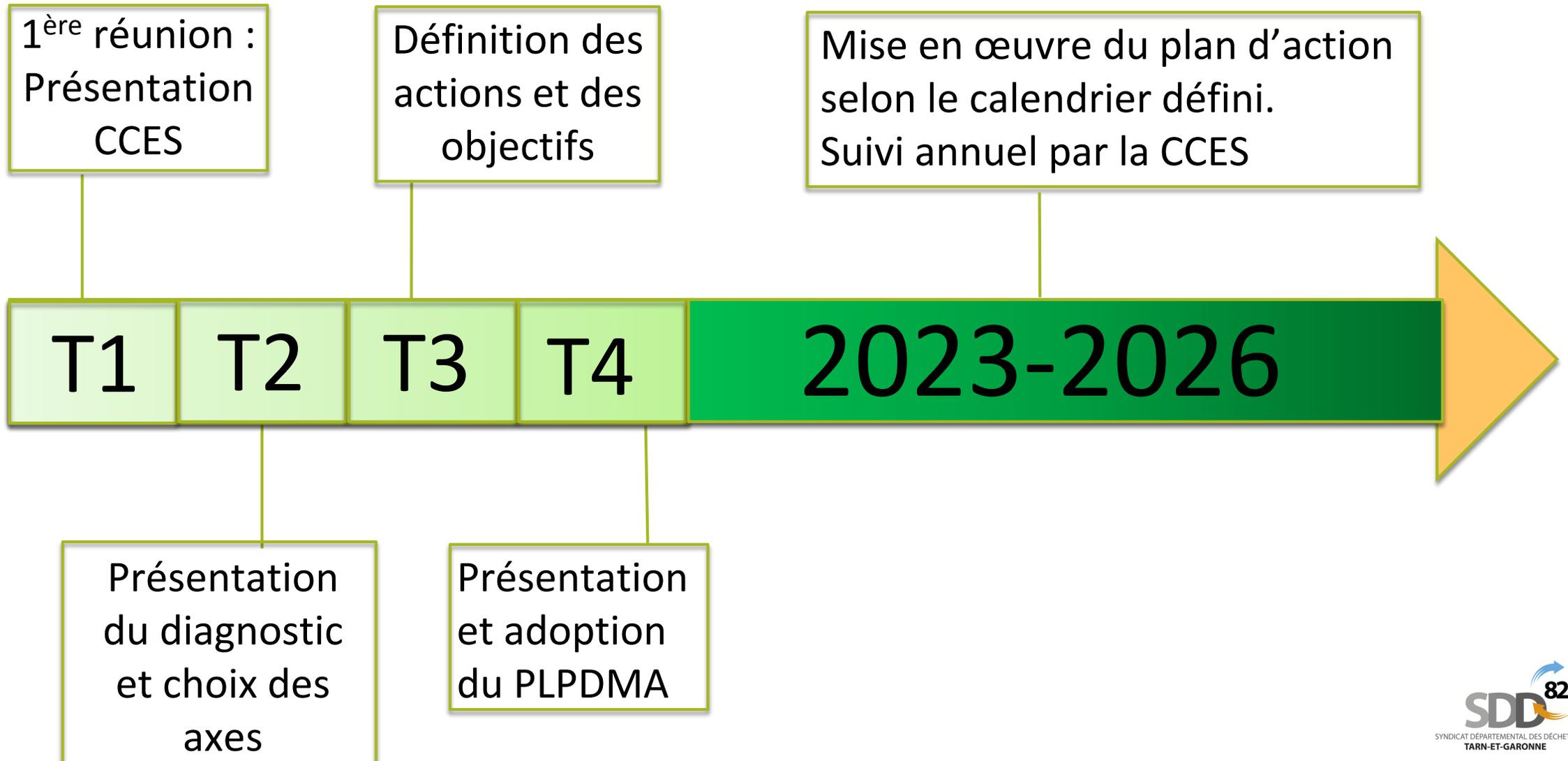
Tout au bocal, Restaurateurs du T&G, Fédé des Assos commerciales, APAG Env, DRIMM, Fervert

Région Occitanie, Département CD82, ADEME, T&G Habitat, CMA82, CCI82, CA82

# Etapes de construction du PLPDMA



# Etapes de construction du PLPDMA



# LA LEGENDE DU COLIBRI



*Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt.  
Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre.  
Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu.  
Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ?  
Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! »  
Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »*

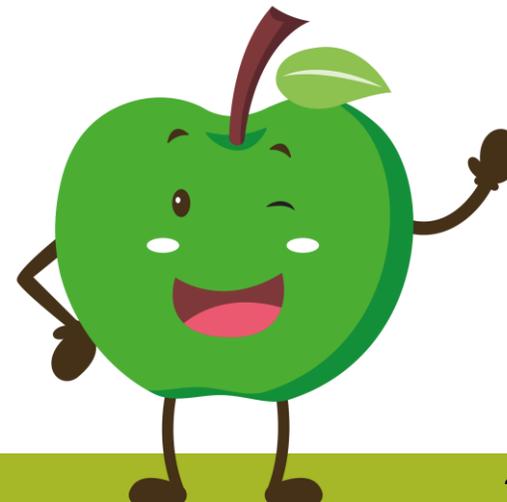
**C'est avec la collaboration de tous et la participation de chacun que les actions sur la prévention des déchets pourront obtenir des résultats.**

# Proposition d'organisation

- Répondre au Google Form pour indiquer **les propositions d'actions et les axes** qui vous intéressent :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdlFQvk1vPWiqGcONwIM7w9j6H\\_z4X39dSN1QryWSE6bdwFmA/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdlFQvk1vPWiqGcONwIM7w9j6H_z4X39dSN1QryWSE6bdwFmA/viewform?usp=pp_url)

- Dans la perspective de créer les groupes de travail, merci de bien vouloir répondre au questionnaire. N'hésitez pas à revenir vers le SDD82 en cas de besoin.

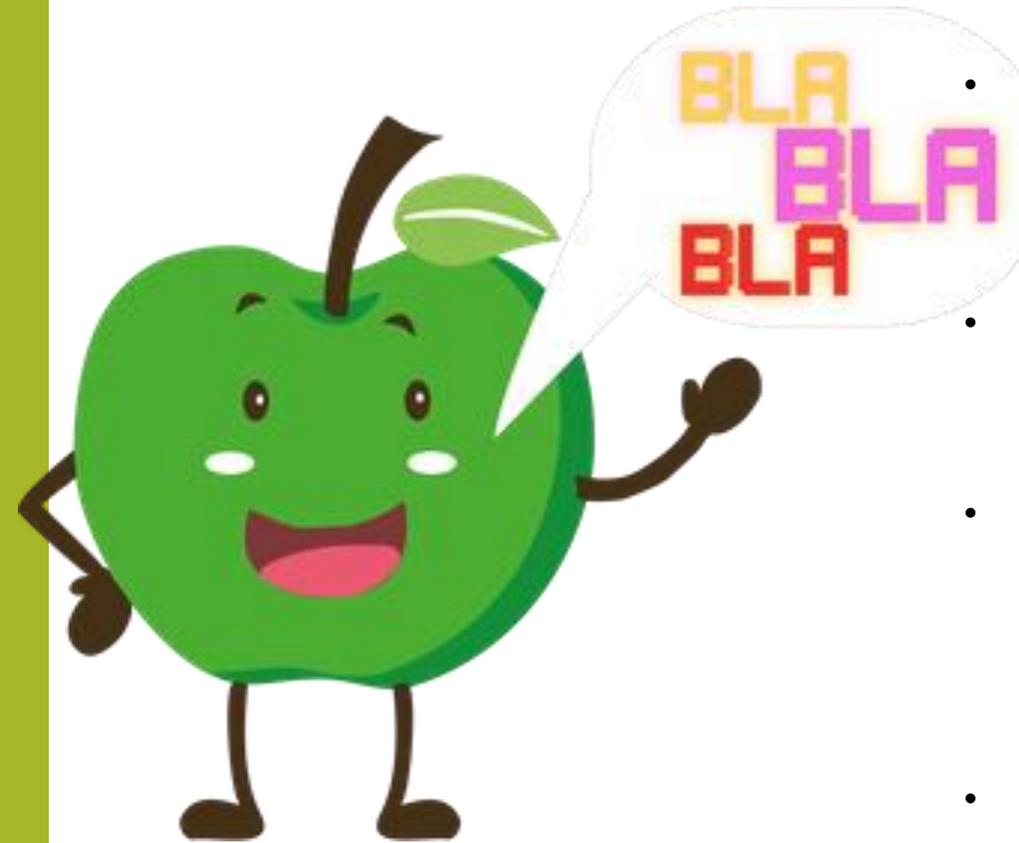


# Échanges – questions diverses



- M. Poujade (CCI) signale que la CCI travaille déjà sur les aspects de transition écologique avec des entreprises à travers des diagnostics, il confirme la volonté de la CCI de vouloir travailler avec le SDD82 sur le PLPDMA.
- Une participante pose une question sur les industriels en pointant le suremballage et leur inaction sur le sujet. Réponse du SDD82 : des efforts sont faits de leur part car ils sont taxés sur le suremballage mais des progrès sont encore à réaliser.
- M. Petitbon-Coudol (Team River Clean 82) demande à ce que les emplacements des conteneurs de proximité soient étudiés pour ne pas être emportés par les flots en cas de crue. M. Belloc (élu SDD82 et CC Grand Sud T&G) lui répond que sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne c'est une procédure déjà effective, au SDD82 d'interroger si cette mesure est réalisée sur l'ensemble du territoire.
- M. Weill, président du SDD82, mentionne qu'un effort considérable est à faire sur le tri des emballages en verre notamment en multipliant les Récup'verre. Il signale aussi qu'un déchet mal trié (refus de tri) est payé deux fois par le contribuable : une fois pour être acheminé au centre de tri pour être trié ; une deuxième fois pour être acheminé vers le centre de stockage pour être enfoui.
- M. Serrier (T&G Propre) signale que le verre est un élément très présent lors des ramassages de déchets dans la nature, qu'un effort doit également être réalisé sur l'ensemble des commerçants autour du tri et que chaque commerce doit être équipé d'un bac de tri et qu'au-delà des ménages, les commerçants doivent aussi être sensibilisés.
- Mme Sampara (CCI) indique que la CCI en partenariat avec la CMA, dans le cadre France Relance, accompagnent les entreprises dans des diagnostics de Transition Ecologique comprenant le volet déchets.

# Échanges – questions diverses



- Mme Virel (élue à Nègrepelisse) demande si un chiffrage financier sera mis en face de chaque action pour s'assurer qu'elle soit effective. Réponse du SDD82 : chaque action sera chiffrée, et que d'après l'ADEME, 1 à 2€ par habitant et par an doivent être investis dans la prévention pour obtenir des résultats. La prévention des déchets peut s'auto-financer en économisant sur le traitement des déchets non-produits.
- M. Poujade (CCI) informe que là où une redevance spéciale incitative (paiement des professionnels en fonction des quantités produites) est mise en place on constate une amélioration du tri chez les professionnels. M. Belloc (élu SDD82 et CC Grand Sud T&G) informe que c'est quelque chose déjà mis en place à Grand Sud et que ce serait intéressant à travailler à l'échelle du département.
- Mmes Prayssac et Meriodeau (Fédération Léo Lagrange) témoignent de leur intérêt pour ce programme de prévention et en profitent pour expliquer l'action de leur structure : interventions en milieu scolaire (CM1/CM2) avec des ateliers de sensibilisation permettant aux enfants d'être acteur au sein de l'école et au sein de leur famille.
- Mme Mathura (CPIE Quercy-Garonne) indique que le CPIE effectue également des actions d'éducation à l'environnement, et sillonne tout le département. Elle rappelle qu'il faut cibler les écoliers mais que ce sont les adultes qui produisent le plus aujourd'hui. Attention à ne pas faire peser trop de poids sur leurs « petites épaules ». Les équipes des professionnels (cantine des écoles) doivent être plus sensibilisés et assurer la continuité entre les employés.
- M. Medal (cuisinier au collège St Antonin) indique que, dans sa structure, le tri y compris des biodéchets est fait depuis des années, que cela fonctionne très bien. Des actions sur le gaspillage alimentaire ont déjà été menées et le gaspillage a alors été évalué à 105 g/élève/repas.



# Merci !

Chargé de mission gestion et  
prévention des déchets :

[antoine.noguez@ledepartement82.fr](mailto:antoine.noguez@ledepartement82.fr)

[syndicat.dechets@ledepartement82.fr](mailto:syndicat.dechets@ledepartement82.fr)

Visitez notre site  
web :



Rejoignez nous sur  
Facebook :

